OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ou vous devez vous absenter ?

Tout au long de l'année, sur une période de deux mois consécutifs maximum, la Police municipale peut, à votre demande, surveiller votre domicile, au cours des patrouilles quotidiennes.

Vous pouvez également lui confier votre clef de portail afin que les agents puissent vérifier les points d'accès de votre propriété (volets, portes et clôtures).

Il s'agit d'un service totalement gratuit. Pour en bénéficier, remplissez le formulaire de demande individuelle et déposez le au poste de la Police municipale ou transmettez le par courriel ou par courrier.

Une fois cette inscription enregistrée, et selon vos dates d'absence, les agents de la Police municipale effectueront régulièrement des rondes autour de votre domicile. Ils pourront ainsi s'assurer de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, prendre immédiatement les mesures nécessaires.

VOUS VOUS PRÉPAREZ À PARTIR ?
PRENEZ CES QUELQUES PRÉCAUTIONS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOS BIENS.

Protection des accès

- Verrouillez portes et fenêtres.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés.
- Évitez de laisser vos clés sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres.

Vos biens

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoriez vos objets de valeur, et notez les n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc.

En cas de longue absence

- Mettez en lieu sûr (à la banque, par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- Laissez une apparence habituelle à votre appartement. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS



POLICE MUNICIPALE



LES RISQUES MAJEURS : INFORMATIONS



NUISANCES LIÉES AUX ANIMAUX SAUVAGES



ANIMAUX ERRANTS ET PERDUS



ATTENTION AUX VOLS PAR RUSE



TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : RÉGLEMENTATION

CONTACT

Police municipale
Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

Espace des Pelletiers
9, rue Goury

Ouverture au public
Du lundi au vendredi : 9h-12h.

Adresse postale
Mairie de La Ferté-sous-Jouarre
Service Police Municipale
CS 10939
77260 La Ferté-sous-Jouarre cedex

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE